

NETGEM
Société Anonyme
Au capital de 6,144,211.80 euros
Siège social : 10, avenue de l'Arche - 92419 Courbevoie CEDEX
408 024 578 R.C.S. Nanterre
(la « Société »)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 OCTOBRE 2020
RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉCRITES POSÉES PAR UN ACTIONNAIRE

Le Conseil a reçu plusieurs questions écrites posées par un actionnaire préalablement à l'assemblée générale ordinaire du 20 octobre 2020.

Conformément à l'article L. 225-108 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration, agissant sur délégation du Conseil d'administration, fournit ci-après les réponses à ces questions. Le texte intégral des questions écrites reçues et des réponses apportées fait l'objet d'une publication sur le site internet de la Société préalablement à la tenue de l'Assemblée.

Questions écrites posées par M. Stanislas Perrot, actionnaire individuel détenant 7.250 actions :

"Général :"

Question n°1 :

"Les années 2019 et 2020 sont les années de la transformation pour Netgem. Cependant il n'est pas aisé de bien comprendre vos différentes activités. Pouvez-vous présenter chaque activité ainsi que leur business model (BtoC / BtoB / BtoBtoC ?) ?"

Réponse du Président du Conseil d'administration :

Netgem considère qu'elle opère une seule et unique activité, celle de fournisseur de services digitaux de divertissement pour la maison connectée. Si l'utilisateur final est toujours un consommateur, les modes de distribution diffèrent (B2C direct au consommateur, ou B2B/B2B2C indirects via à un client/partenaire opérateur de services). Bien évidemment, les modes de distribution ont des impacts importants sur les caractéristiques économiques (marge, coût d'acquisition...) et sur l'étendue de l'offre. L'activité historique de ventes de décodeurs n'est plus significative.

Question n°2 :

"La lisibilité des comptes est très fastidieuse compte tenu des changements de périmètre. Comptez-vous présenter un compte de résultat par activité pour le prochain exercice ?"

Réponse du Président du Conseil d'administration :

La complexité des comptes sur 2019 et 2020 provient du changement de périmètre, et du reliquat de l'activité historique de ventes de décodeurs. C'est pour cela que nous publions les performances séquentielles trimestre après trimestre, plus représentatives. Nous sommes confiants sur le fait que 2021 sera plus directement lisible.

Question n°3 :

"Quelles sont les prochaines étapes de votre développement ?"

Réponse du Président du Conseil d'administration :

Nous allons continuer à élargir la distribution de nos offres de divertissement connectées sur nos marchés principaux en Europe. Le lancement récent de notre service de "Super Wifi"

nous permet d'élargir notre offre au-delà du divertissement vers les services de la maison connectée afin d'adresser de nouveaux marchés.

"Opérateur Télécom :"

Question n°4 :

"Netgem se charge-t-il de l'installation de la fibre dans les RIP ou agit-il seulement comme un opérateur télécom ?"

Réponse du Président du Conseil d'administration :

Netgem ne construit pas les réseaux fibre, mais agit comme un opérateur "multiservices" qui propose une offre combinant accès fibre et services de divertissement vers le client final.

Question n°5 :

"Comment est subventionnée l'installation de la fibre dans les RIP ?"

Réponse du Président du Conseil d'administration :

Le modèle de Netgem est un modèle "asset light" de distributeur de services. A ce titre, Netgem n'intervient pas dans le modèle de financement de l'infrastructure.

Question n°6 :

"A quel horizon Netgem deviendra-t-il un opérateur national pour la fibre ?"

Réponse du Président du Conseil d'administration :

La stratégie de Netgem est globale (a minima pan européenne) pour les services de divertissement ou les services maison connectée comme le Super Wifi sur lesquels le Groupe dispose d'actifs technologiques différenciants, mais reste "multi locale" pour la commercialisation d'offres d'accès Fibre.

Question n°7 :

"Votre stratégie est-elle une concentration dans certaines régions ou bien une couverture nationale ?"

Réponse du Président du Conseil d'administration :

Voir la réponse à la question précédente.

Question n°8 :

"Êtes-vous propriétaire du réseau fibre ?"

Réponse du Président du Conseil d'administration :

Netgem est locataire du réseau fibre, et paie un loyer pour chaque abonné direct à une offre multi-services incluant l'accès fibre.

Question n°9 :

"Qui est l'équipementier qui fournit la fibre ?"

Réponse du Président du Conseil d'administration :

Netgem loue le réseau à un opérateur d'infrastructure et n'intervient pas dans les choix de ces derniers.

Question n°10 :

"Quel est le nombre d'abonnés Netgem ?"

Réponse du Président du Conseil d'administration :

Netgem ne communique pas actuellement sur cette donnée, car le parc opéré comprend des clients directs, indirects avec une étendue de services très variée.

Question n°11 :

"Quel est l'ARPU moyen de Netgem ?"

Réponse du Président du Conseil d'administration :

Netgem ne communique pas actuellement sur cette donnée, car fortement dépendante d'un mix de services très variés.

Question n°12 :

"Quel est le CAC moyen de Netgem ? 150 € ?"

Réponse du Président du Conseil d'administration :

Netgem ne communique pas actuellement sur cette donnée car, comme indiqué précédemment, la moyenne agrège des données assez différentes.

Question n°13 :

"Quel est l'ARPU moyen de Comcable ?"

Réponse du Président du Conseil d'administration :

Netgem ne communique pas actuellement sur cette donnée, mais à déjà indiqué que le taux de retour de l'acquisition de Comcable était inférieur à 24 mois.

Question n°14 :

"Quel est le CAC moyen de Comcable ?"

Réponse du Président du Conseil d'administration :

Netgem ne communique pas actuellement sur cette donnée, mais à déjà indiqué que le taux de retour de l'acquisition de Comcable était inférieur à 24 mois.

Question n°15 :

"Pouvez-vous nous indiquer les prochaines dates clés de l'ouverture du marché des FAI ?"

Réponse du Président du Conseil d'administration :

Aujourd'hui, en France, environ 2,5 millions de prises fibre sont accessibles au Groupe. Ce nombre continuera d'augmenter très fortement dans les prochaines années sous l'effet combiné de la réglementation (marché RIP) et de la séparation entre activités de service et d'infrastructure actuellement en oeuvre chez de nombreux opérateurs télécoms.

" Prestataire de solutions TV."

Question n°16 :

"Comment fonctionne la facturation avec les opérateurs Télécoms ? Logique de modèle SaaS ?"

Réponse du Président du Conseil d'administration :

La facturation aux opérateurs Télécom est fondée principalement sur le nombre d'abonnés connectés et/ou actifs. L'ARPU dépend bien évidemment du spectre de services fournis par Netgem : contenu, cloud multi-écran, avec ou sans BOX...

*